



Rupture d'un contrat moral

Par **underblast**, le 10/01/2012 à 11:34

Bonjour,

J'ai été employé par une agence, pour une prestation de direction de production audiovisuelle sans contrat de travail en mai dernier.

Approché par un ami d'enfance j'ai volontairement aidé cette entreprise. Je n'ai pas abordé la question du paiement immédiatement jugeant que le projet passait avant tout.

J'ai donné également des contacts lorsque cette société en avait besoin.

Lors de différentes réunions j'ai évoqué le remboursement des frais que j'engagerai pour le projet, taxis, factures téléphoniques, paiements de certains prestataires etc. Il m'a été certifié par l'employeur que je serai remboursé. J'ai cherché des solutions avec la comptabilité de l'agence pour régler ce problème.

La prestation effectuée, j'ai été reçu par le directeur qui m'a remercié pour la prestation malgré ces approximations, il m'a également remercié pour les contacts que je leur avais fournis.

Le directeur s'est engagé pour un dédommagement, à hauteur de 2000 €, qui devait se traduire par l'achat d'un ordinateur à ma demande, ne pouvant pas facturer à titre personnel.

La situation d'après tournage c'est envenimé entre l'agence et certains intermittents et prestataires qui n'étaient pas payés.

Lorsque j'ai évoqué mon remboursement de notes de frais (notes frais saisies dans le logiciel de comptabilité de la société s'élevant à 1045€), il n'en était plus question de me les régler. C'était l'achat ou rien.

Il n'était plus question non plus de me payer, avant que la situation soit débloquée.

J'ai réglé cette situation en novembre dernier avec la comptabilité de cette agence.

Depuis je n'ai plus de réponse de leur part. Comment puis-je me retourner contre eux légalement.

Merci